

# L'alcool et les drogues, cela concerne la vie privée.

## Vrai ou faux ?

**Ce que vous faites dans votre vie privée ne concerne normalement pas votre chef ou vos collègues.**

Mais si vous consommez de l'alcool ou une autre drogue chez vous, en fonction de l'heure et des quantités consommées, il est possible que certains effets existent encore quand vous irez travailler. Par exemple pour l'alcool, il faut compter en moyenne une heure pour que l'organisme élimine un verre de bière ou de vin.

Quelques soient les raisons (privées ou professionnelles) de la consommation d'alcool ou de drogues, elle peut avoir des conséquences importantes sur votre travail.

### Besoin d'aide ou d'information ?

Aide et conseils individuels  
[www.infordrogues.be](http://www.infordrogues.be)  
02 227 52 52

Prévention et formations en milieu de travail  
[www.sante-entreprise.be](http://www.sante-entreprise.be)  
02 215 61 45